

Arrêté N°2025-148 /MEMC/SG/DGCM
portant acceptation de la renonciation totale au permis
de recherche n°3549 dénommé « GOUINDOUGOU »
de la société SOOM SUARL « IFU : 00105601N ».

LE MINISTRE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DES CARRIERES

- VU la Constitution ;
- VU la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 et son modificatif du 25 mai 2024;
- VU la loi n°016-2024/ALT du 18 juillet 2024 portant code minier du Burkina Faso ;
- VU le décret n°2024-1565/PRES du 07 décembre 2024 portant nomination d'un Premier Ministre ;
- VU le décret n°2024-1566/PRES/PM du 08 décembre 2024 portant composition du Gouvernement ;
- VU le décret n°2024-1022/PRES/PM du 02 septembre 2024 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- VU le décret n°2024-1675/PRES/PM/MEMC du 31 décembre 2024 portant organisation du Ministère de l'énergie, des mines et des carrières ;
- VU le décret n°2017-0036/PRES/PM/MEMC/MATDSI/MINEFID/MEEVCC/MCIA du 26 janvier 2017 portant gestion des titres miniers et autorisations ;
- VU le décret n°2017-023/PRES/PM/MEMC/MINEFID du 23 janvier 2017 portant fixation des taxes et redevances minières et son modificatif le décret N°2023-1454/PRES-TRANS/PM/MEMC/MEFP du 27 octobre 2023 ;
- VU l'arrêté n°2023-384/MEMC/SG/DGCM du 1^{er} septembre 2023 portant organisation, attributions et fonctionnement de la Direction générale du cadastre minier ;
- VU l'arrêté n°2018-220/MMC/SG du 03 octobre 2018 portant détermination de la nature, du volume minimum des travaux et du montant des dépenses minimales annuelles au kilomètre carré en phase de recherche minière ;
- VU l'arrêté n°2018-218/MMC/CAB du 03 octobre 2018 fixant le contenu des rapports d'activités des titulaires des titres miniers et bénéficiaires d'autorisations ;
- VU l'arrêté n°2017-024/MMC/SG/DGCM du 03 mai 2017 portant définition d'une unité cadastrale dans le domaine minier ;
- VU l'arrêté n°2018-024/MMC/SG du 09 février 2018 portant création et modalités de gestion des zones réservées à l'Etat ;



- VU l'arrêté n°2020-114/MMC/SG/DGCM du 29 mai 2020 portant octroi du permis de recherche n°3549 dénommé « GOUINDOUGOU » à la société SOOM SARL « IFU : 00105601N » ;
- VU la demande n° 3549 de la société SOOM SUARL enregistrée le 25 juillet 2023 ;

ARRETE

- ARTICLE 1 :** Il est accepté, conformément aux dispositions de l'article 60 du décret n° 2017-0036/PRES/PM/MEMC/MATDSI/MINEFID/MEEVCC/MCIA du 26 janvier 2017 portant gestion des titres miniers et autorisations, la renonciation à la totalité de la superficie du permis de recherche n°3549 dénommé « GOUINDOUGOU » de la société SOOM SUARL octroyé pour la recherche de l'or dans les communes de Douna, de Wolonkoto, de Soubakaniédougou et de Banfora, provinces de la Léraba et de la Comoé, région des Cascades.
- ARTICLE 2 :** La totalité de la superficie du permis est libérée de tous droits et obligations en résultant à compter de zéro heure le lendemain de la date de signature de cet arrêté.
- ARTICLE 3 :** Les bâtiments et tout ouvrage installé à perpétuelle demeure ainsi que les données et informations minières sur le périmètre du permis de recherche « GOUINDOUGOU » sont devenus la propriété de l'État.
- ARTICLE 4 :** Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.
- ARTICLE 5 :** Le présent arrêté sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le



Ampliations :

- 1 - ITS
- 1 - DGMG
- 1 - DGCM
- 1 - DR-EMC/Cascades
- 1 - BUMIGEB
- 1 - IDEM
- 1 - DGD/MEF
- 1 - DGI/MEF
- 1 - DCMEF/MEMC
- 1 - SP/ITIE
- 3 - SOOM SUARL
- 1 - Gouvernorat/ région des Cascades
- 1 - Haut-Commissariat de la province de la Léraba
- 1 - Haut-Commissariat de la province de la Comoé
- 1 - Mairie de Douna
- 1 - Mairie de Wolonkoto
- 1 - Mairie de Soubakaniédougou
- 1 - Mairie de Banfora
- 1 - J.O.
- 1 - Classement